

TABLEAU DES LIMITATIONS POUR PERTES OU AVARIES

F. LETACQ - IDIT

TRANSPORT ROUTIER	REGIME	LIMITATION AU KILO	LIMITATION AU COLIS	LIMITATION A LA TONNE PAR ENVOI	LIMITATION A L'ENVOI
Contrat type général	Envoi \geq 3 tonnes Envoi $<$ 3 tonnes	14 € (92 F) 23 € (151 F)	750 € (4919 F)	2300 € (15087F)	
C. T. température dirigée	Envoi \geq 3 tonnes Envoi $<$ 3 tonnes	14 € 23 €	750 €	4000 €	
C. T. objets indivisibles	dommages à la marchandise				60 000 €
C. T. citernes	dommages à la marchandise	3 €			55 000 €
C. T. fonds et valeurs	Aucune limitation : valeur réelle du contenu déclaré				
C. T. animaux vivants	Limitation selon l'espèce et le poids				
Convention CMR		8.33 DTS			

TABLEAU DES LIMITATIONS POUR PERTES OU AVARIES

F. LETACQ - IDIT

MODE de TRANSPORT	REGIME	LIMITATION AU KILO	LIMITATION AU COLIS	LIMITATION A LA TONNE PAR ENVOI	LIMITATION A L'ENVOI
Tr. FERROVIAIRE	FRET SNCF Conditions G ^{ales} (sf. Cond° particulières, ex UTI)	17 DTS 14 €		2300 €	65000 € par wagon
	Convention COTIF (RU-CIM)	17 DTS			
Tr. MARITIME	Loi du 18 juin 1966 Conv. Bruxelles amendée 68 et 79 Règles de Hambourg	2 DTS 2 DTS 2.5 DTS	666.67 DTS 666.67 DTS 835 DTS		
Tr. AERIEN	Convention de Varsovie Convention de Montréal	16.583 DTS 19 DTS			Bagages 1131 DTS
Tr. FLUVIAL	Contrat type au voyage / à temps / au tonnage			762 € x tonne march. perdue ou avariée	Nbre tonnes chargées x 152 € UTI : 25000
	Convention CMNI.....	2 DTS	666.67 DTS		
COMMISSION DE TRANSPORT	Conditions OTL : Responsabilité personnelle	14 €		2300 €	50 000 €